



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 11 février 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 5 février 2025.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 21 janvier 2025
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 - Achat d'un véhicule utilitaire - Point d'information
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la MRC d'Arthabaska - Adoption
 - 6.2 - Aménagiste - Fin de la période de probation
 - 6.3 - Aménagiste - Confirmation d'embauche
 - 6.4 - Technicienne en aménagement - Confirmation d'embauche
 - 6.5 - Coaching de gestion - Octroi de contrat
 - 6.6 - Paiement d'une prime de remplacement – Autorisation
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE

CA-2025-02-
2407



No de résolution
ou annotation

7.1 - Aménagement

7.1.1 - Résolution d'appui au projet « Innover pour la protection et la valorisation de la zone agricole » déposé par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) de l'Institut national d'agriculture biologique du Cégep de Victoriaville au Fonds d'innovation sociale dans les collèges et communautés (FISCC) du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

7.1.2 - Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) - Point d'information

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 21 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 21 janvier 2025 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 5 février 2025.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Éolien : La semaine dernière, le directeur général a participé à une rencontre de démarrage avec Hydro-Québec et le partenaire Boralex. Des informations ont été échangées entre les promoteurs et Hydro-Québec. Ces rencontres viseront à assurer le bon cheminement du projet. Il a été mentionné aux producteurs qu'il est possible de se suréquiper pour donner jusqu'à 120% du contrat pour des bonus. Il n'y a pas de surcapacité possible pour notre développement, car le territoire donné est exploité à 100%. Il y a eu des discussions sur divers enjeux dont l'intégration des communautés autochtones, l'impact des politiques états-uniennes, les communications avec les communautés et l'impact de la valeur actuelle du dollar canadien. Il fait aussi état de l'avancement des contrats et des vérifications financières avec le partenaire Boralex.

Gesterra : Le président de Gesterra, monsieur Christian Côté, fait état de l'avancement des travaux dans la vente des actifs de la SDDA.

CA-2025-02-
2408



No de résolution
ou annotation

GMR : Suite à la prise de position de la Ville de Victoriaville dans le dossier des services de première ligne en GMR, à l'effet que la Ville de Victoriaville continuera finalement de fournir le service, la MRC met en suspend le projet de service de première ligne en GMR jusqu'à nouvel ordre.

Tarifs douaniers : Le président de Destination Entreprise, monsieur Antoine Tardif, mentionne qu'il y a beaucoup d'exportateurs au Centre-du-Québec. Une cellule d'action a été mise sur pied avec Destination Entreprise et les autres acteurs en développement économique de la région. Destination Entreprise est disponible en soutien aux entrepreneurs de la région pour prendre les appels des exportateurs locaux. La solidarité dans le milieu est palpable.

ERAC : Nous en sommes à la 3e et dernière année de ce projet. Le directeur général et greffier-trésorier souligne que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est prêt à refinancer l'Espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec (ERAC), mais comme pour la première entente, une contribution des MRC serait nécessaire. La contribution attendue de la part de la MRC d'Arthabaska reste à préciser, mais devrait se situer entre 20 000\$ et 27 000\$ par année qui sera vraisemblablement financée à même le FRR. Pour rappel, il s'agit d'un service spécialisé qui assiste Destination Entreprise pour fournir des services à coûts abordables aux PME en ingénierie et en optimisation des processus et manutention. Les membres du Comité administratif sont favorables à ce que le projet soit soumis au Conseil pour approbation.

Résolution de Sainte-Hélène-de-Chester : La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester a fait parvenir une résolution qu'elle souhaiterait voir adoptée par le Conseil de la MRC. Cette résolution dénonce le fait que les programmes de subventions du gouvernement provincial ne sont pas indexés de manière constante. Une résolution à cet effet sera présentée à la séance du Conseil de la MRC du 19 février.

5.2 - Achat d'un véhicule utilitaire - Point d'information

Le directeur général fait le retour sur la situation concernant le véhicule utilitaire de la MRC. Le coût des réparations dépasse la valeur monétaire du véhicule. Aussi, son niveau d'usure est tel qu'il ne peut plus être utilisé de la manière dont la MRC l'utilise. Étant donné que cet achat ne figure pas au budget 2025, une assignation budgétaire ou un transfert devrait être fait par le Conseil lors de la séance du 19 février prochain. Le budget prévu pour cet achat est de 40 000\$, comprenant les taxes, les frais de lettrage, les frais d'immatriculation et les autres frais. Compte tenu de la rareté relative du véhicule, il s'agira d'une préautorisation permettant un achat rapide. Les membres du Comité administratif sont favorables à ce que le dossier soit recommandé au Conseil pour approbation.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la MRC d'Arthabaska - Adoption

ATTENDU QUE l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) est en constante croissance et représente un enjeu stratégique pour les organisations publiques;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska souhaite encadrer l'utilisation de l'IA afin d'assurer une utilisation éthique, sécuritaire et conforme aux lois et règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la politique sur l'utilisation de l'IA vise à promouvoir une adoption responsable des technologies basées sur l'IA, tout en favorisant l'innovation et en protégeant les droits des employés, des citoyens et des partenaires;

ATTENDU QUE la politique a été rédigée en tenant compte des meilleures pratiques et des recommandations en matière d'éthique et de sécurité des données;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

CA-2025-02-
2409



No de résolution
ou annotation

QUE le Comité administratif adopte la politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle telle que présentée;

QUE cette politique entre en vigueur immédiatement et soit communiquée à l'ensemble des employés de la MRC;

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer tout suivi nécessaire à la mise en œuvre et à l'application de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-02-
2410

6.2 - Aménagiste - Fin de la période de probation

(Dossier CB.10 ARNOLD, Myriam)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Myriam Arnold, aménagiste, s'est terminée le 5 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Myriam Arnold satisfait aux conditions de son engagement au poste d'aménagiste et que cette dernière est devenue une employée régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 6 février 2025, pour un contrat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-02-
2411

6.3 - Aménagiste - Confirmation d'embauche

(CB.10 ROY, Vincent)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'aménagiste à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 8 janvier 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 14 janvier 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 15 janvier 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur M. Vincent Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de M. Vincent Roy au poste d'aménagiste à compter du 20 janvier 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-02-
2412

6.4 - Technicienne en aménagement - Confirmation d'embauche

(CB.10 LACROIX, Amélia)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de technicienne en aménagement à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 11 décembre 2024 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 17 décembre 2024;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 8 janvier 2025;



No de résolution
ou annotation

CA-2025-02-
2413

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Amélia Lacroix;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Mme Amélia Lacroix au poste de technicienne en aménagement à compter du 20 janvier 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 - Coaching de gestion - Octroi de contrat

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska souhaite développer les compétences de gestion de l'équipe de gestion du territoire, composée des employées #61-0020, #46-0027 et #46-0004;

ATTENDU QUE le coaching de gestion permettra le développement des compétences stratégiques, de l'intelligence émotionnelle et des meilleures pratiques de gestion pour consolider les relations de confiance et de performance;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels de Coefficient RH a été retenue pour répondre à ce besoin;

ATTENDU QUE le coût total du contrat s'élève à 18 608,70 \$, incluant une tarification préférentielle pour les services offerts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :

QUE le Comité administratif autorise l'octroi du contrat en services professionnels de coaching à Coefficient RH pour un montant total de 18 608,70 \$;

QUE les sommes nécessaires soient financées par transfert budgétaire à partir des budgets affectés aux salaires non payés des employées #13-0043 et #46-0004 pour 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés à signer tout document officiel requis pour formaliser ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2025-02-
2414

6.6 - Paiement d'une prime de remplacement - Autorisation

ATTENDU QUE l'absence de l'employée #46-0004, supérieure hiérarchique des employées #61-0020 et #46-0027 a entraîné une augmentation des responsabilités et des tâches pour ces dernières;

ATTENDU QUE les employées #61-0020 et #46-0027 ont assumé ces responsabilités supplémentaires pendant la période d'absence de l'employée #46-0004;

ATTENDU QUE le versement d'une prime de remplacement est prévu au contrat de travail pour reconnaître l'exécution de responsabilités additionnelles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :



No de résolution
ou annotation

CA-2025-02-
2415

QUE le Comité administratif autorise le paiement d'une prime de remplacement correspondant à 5 % du salaire des employées #61-0020 et #46-0027 pour la période d'absence de l'employée #46-0004 durant laquelle elles ont assumé des responsabilités additionnelles;

QUE les sommes nécessaires soient prélevées à même le budget de salaire de l'employée #46-0004 de l'année en cours;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement et à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Aménagement

7.1.1 - Résolution d'appui au projet « Innover pour la protection et la valorisation de la zone agricole » déposé par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) de l'Institut national d'agriculture biologique du Cégep de Victoriaville au Fonds d'innovation sociale dans les collèges et communautés (FISCC) du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a récemment révisé son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE le projet de recherche « Innover pour la protection et la valorisation de la zone agricole » vise à accompagner les MRC dans le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes pour protéger et valoriser leur territoire agricole;

ATTENDU QUE ce projet s'aligne avec les nouvelles actions et nouvelles orientations du PDZA révisé de la MRC d'Arthabaska, notamment en ce qui concerne la gouvernance du PDZA, l'établissement de la relève agricole et la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le projet propose une approche de laboratoire vivant, favorisant la cocreation de solutions adaptées aux réalités locales;

ATTENDU QUE la participation à ce projet offrirait à la MRC d'Arthabaska l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement expert et d'un partage de connaissances avec d'autres MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska appuie le projet de recherche « Innover pour la protection et la valorisation de la zone agricole » déposé par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) dans le cadre du Fonds d'innovation sociale dans les collèges et communautés (FISCC) du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada;

QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska manifeste son intérêt à participer activement à ce projet en tant que MRC partenaire, sous réserve de la sélection finale des territoires participants et que, le cas échéant, s'engage à libérer un membre de l'équipe de l'aménagement pour participer aux rencontres de travail totalisant 84 heures pour la durée de 24 mois;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'équipe de recherche du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

7.1.2 - Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) - Point d'information

Madame Bénédicte Ballard, coordonnatrice en environnement, présente les modifications finales du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN). Elle présente les modifications de forme au document ainsi que les diverses étapes de mise en oeuvre à venir.

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice fait état de l'avancement de certains dossiers.

1. FRR-V2 - Projets municipaux

- Maddington Falls : Achat et installation de bancs dans les sentiers de l'Éco-Sentier pour 6 141,64 \$. Financement : Municipalité (1 946,89 \$) et Fonds régions et ruralité (4 194,75 \$).
- Saint-Rémi-de-Tingwick : Amélioration de deux parcs municipaux avec des tables à pique-nique, bancs, bacs à fleurs et paniers de basketball pour 23 765,28 \$. Financement : Municipalité (7 511,25 \$) et Fonds régions et ruralité (16 254,03 \$).
- Daveluyville : Achat et installation de 31 bollards et 3 bancs pour la sécurité routière et le confort des piétons et cyclistes pour 12 443,74 \$. Financement : Ville (3 741,13 \$) et Fonds régions et ruralité (8 702,61 \$).
- Victoriaville : Réfection d'infrastructure au Colisée Desjardins pour les Jeux du Québec 2028 pour 419 015,50 \$. Financement : Ville (270 015,50 \$), Fonds régions et ruralité (75 000 \$) et autre source (74 000 \$).

2. FRR-V2 - Projet territorial

- Balade gourmande : Demande de partenariat pour le 25e anniversaire de la Balade gourmande. Montant : 30 000 \$. Les retombées économiques sont évaluées à de 2 millions \$ (4 jours).

3. FRR-V2 - Projets avec le Fonds planification stratégique

- Fonds jeunesse : Un montant de 10 000 \$ qui étaient un résiduel du budget de la politique jeunesse a été converti en Fonds jeunesse (adoption au CE du 18 octobre 2023). Neuf projets ont été déposés. Il sera proposé de répartir le 1 000 \$ restant au 9 projets pour que ceux-ci puissent recevoir 111,11 \$.
- Destination Entreprise : Projet « Révéler notre identité rurale-gourmande » avec une étude marketing agroalimentaire pour 89 694,40 \$. Le dossier sera présenté par Dominic Poulin de DE Victo au prochain CA. Par la suite, si le CA est favorable, le projet sera présenté lors de l'atelier de mars pour adoption au Conseil des élus si ceux-ci sont favorables.
- Démarche mieux être ensemble portée par le CIUSSS Mauricie/Centre-Du-Québec : Il s'agit d'une démarche collective pour contribuer à l'amélioration de la santé mentale et le bien-être de la population. Considérant que la démarche reçoit déjà des sommes du CIUSSS et que nous avons des enjeux locaux importants, il est proposé de prendre les sommes résiduelles de la planification stratégique pour le transport collectif.

4. FRR-V2 - Projets régionaux et résiduels

- EDS Social : 15 772,98 \$ pour une vision régionale concertée du développement social. Le financement sera engagé et dépensé dans le FRR-V2 actuel dans sa totalité, soit le 2020-2025.
- EDS Égalité : 8 412 \$ pour des actions liées à l'égalité hommes/femmes. Le financement sera engagé et dépensé dans le FRR-V2 actuel dans sa totalité, soit le 2020-2025.
- Résiduel engagé en Immigration : Certaines actions de partenaire ne seront pas réalisées avant la fin du PAC actuel, nous avons des sommes réservées dans le FRR pour le volet immigration. Il est proposé d'utiliser les sommes pour minimalement 4 semaines de salaire supplémentaire à la suite de la date de fin



No de résolution
ou annotation

du PAC (30 mai) afin d'assurer la reddition de compte finale au MIFI et la planification d'un renouvellement.

- Matériel identitaire avec la nouvelle image de marque de la MRC : LA MRC dispose d'affichages (dans le stationnement à la MRC, les affichages à Gleason, etc.) et de matériel promotionnel (oriflammes, kiosque, etc.) qui n'ont pas encore été adaptés à la nouvelle identité en raison des coûts. Il est proposé d'engager une somme de 20 000 \$ pour mettre à jour l'affichage et le matériel de la MRC.

7. Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural- Volet Immobilisation – Programme fédéral

Demande au Conseil l'autorisation de déposer au Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural - Volet immobilisation. Il s'agit d'une opportunité qui pourrait nous permettre de financer jusqu'à 80 % de nombreuses actions, notamment l'aménagement de stationnements incitatifs, de vélostations et l'installation d'abribus qui sont des éléments à favoriser du plan de mobilité durable de la MRC.

6. Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)

La MRC d'Arthabaska s'est vu octroyer une aide financière de 36 750 \$ par le MTMD dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC). La date de signature de l'Entente étant en décembre 2023, nous devons terminer le projet en décembre 2024. Plusieurs éléments font en sorte que nous avons dû repousser certains délais de réalisation. Afin d'avoir un projet complet et qui fait du sens pour notre milieu, il serait nécessaire de repousser la durée de l'entente.

7. Horaire du transport collectif et adapté

Il y aura ajustement de l'horaire en avril. Il y aura 2 soirs de plus, soit le jeudi et vendredi jusqu'à 20 h.

8. MADA

21 municipalités seront représentées par un aîné dans le cadre du projet photo. Il reste Saint-Valère, mais le recrutement va se faire lors de la consultation publique le 23 février prochain. Le 28 février sera la dernière consultation citoyenne MADA (les 16 seront terminés). Prochaine étape : 5e rencontre pour la rédaction du Plan d'action de chaque municipalité et celle de la MRC.

9. Fonds de médiation culturelle pour 2025-2027

Renouvellement du Fonds de médiation culturelle pour 2025-2027. Ce projet est inscrit à l'Entente de développement culturel 25-27 et sera réalisé en collaboration avec la Ville de Victoriaville. Un appel à projets sera lancé dans les prochaines semaines et un montant de 18 000 \$ (6 000 \$/an) est réservé à ce projet.

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Antoine Tardif, il est résolu que la séance soit levée à 10h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier

CA-2025-02-
2416